

Unité Inter-Départementale Cantal / Allier  
/ Puy-de-Dôme  
18 Boulevard Desaix  
63033 CLERMONT-FERRAND Cédex 1

Bourg en Bresse, le 30 novembre 2022

Objet : Mémoire de réponse à la direction régionale de l'environnement

Madame TRAUCHESSEC,

Suite à votre courrier du 14 octobre 2022, concernant notre dossier de demande d'autorisation environnementale d'extension d'une carrière sur les communes de Courpière et Sermentizon, vous trouverez en pièce jointe le mémoire réponse réalisé par notre bureau d'étude.

Ces compléments d'informations portent notamment sur les points suivants :

- Prise en compte des zones humides et les aménagements projetés sur la carrière.
- Gestion des eaux de ruissellement.
- Description détaillée de la zone de compensation et proposition de mesure de suivi écologique afin d'en garantir le résultat.
- Apport de précisions sur la mise en place de la zone humide en fonction des préconisations du Guide de la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides.

Je vous prie d'agréer, Madame Trauchessec, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Gérant,  
Alexandre FONTENAT

**SARL MILLEREAU**  
6 rue des Bégonnes - ZAC de Champ Lamet  
63430 PONT DU CHATEAU  
Tél. 04 73 83 45 51 - Fax 04 73 83 92 69